

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/09/2021 au 31/08/2022

ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Pech de Gourbière
46500 ROCAMADOUR

SOGOREC

Route du Mont Saint Jean 46300 GOURDON

Experts Comptables:
Fabrice CORDONNIER
Jérôme ROYER

Tél : 05 65 41 04 34

Courriel : accueil@sogorec.fr

Web : www.sogorec.fr

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'association ASS RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR pour l'exercice du 01 septembre 2021 au 31 août 2022, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

A l'issue de nos travaux, nous attestons, sur la base des documents et informations en notre possession, ne pas avoir relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	51 202
Total des ressources	43 565
Résultat net comptable (Excédent)	14 538

Fait à GOURDON

Le 10/10/2022

Fabrice CORDONNIER

Expert Comptable

SAS SOGOREC

252, route du Mont Saint Jean

46300 GOURDON

Tél. : 05 65 41 04 34 - Email : accueil@sogorec.fr

Siret 352 502 900 00017 - N°APE 65 352 502 900

 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilé	259	259		
Immobilisations corporelles				
Constructions	4 417	4 417		
Installations techniques, matériel et out	9 838	8 454	1 384	2 411
Autres immobilisations corporelles	1 182	1 182		
Immobilisations financières				
Total I	15 696	14 311	1 384	2 411
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	5 752		5 752	1 753
Divers				
Disponibilités	44 066		44 066	29 103
Total II	49 818		49 818	30 856
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	65 514	14 311	51 202	33 267

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	15 985	12 485
Autres fonds propres sans droit de reprise	15 985	12 485
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	14 189	7 000
Réserves statutaires ou contractuelles	14 189	7 000
Excédent ou déficit de l'exercice	14 538	10 689
Situation nette (sous-total)	44 711	30 173
Subventions d'investissement	42	443
Total I	44 752	30 617
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	3 613	2 650
Total II	3 613	2 650
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80	
Autres dettes	897	
Produits constatés d'avance	1 860	
Total IV	2 837	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	51 202	33 267

Compte de Résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12 400	8 894
Ventes de biens et de services	1 800	
Ventes de prestations services	1 800	
Produits de tiers financeurs	26 715	25 130
Concours publics et subventions d'exploitation		730
Ressources liées à la générosité du public	26 715	24 400
Utilisation des fonds dédiés	2 650	3 463
Autres produits	2 905	2 032
Total I	46 469	39 518
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	27 122	24 045
Impôts, taxes et versements assimilés		228
Charges sociales		754
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 722	2 799
Reportes en fonds dédiés	3 613	2 650
Autres charges	3	
Total II	32 460	30 476
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	14 010	9 042
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	126	67
Total III	126	67
CHARGES FINANCIERES		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	126	67
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	14 136	9 109
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	402	1 579
Total V	402	1 579
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	402	1 579
Total des produits (I + III + V)	46 997	41 164
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	32 460	30 476
EXCEDENT OU DEFICIT	14 538	10 689
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	30 011	20 398
Bénévolat	1 000	1 000
TOTAL	31 011	21 398
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite	1 000	1 000
Personnel bénévole	30 011	20 398
TOTAL	31 011	21 398

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RUCHER ECOLE DE ROCAMADOUR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 51 202 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 14 538 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2022 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées en oeuvre

Le rucher-école a vu le jour, il y a 30 ans, grâce à l'initiative de deux personnalités de l'apiculture lotoise, Lucien Leplus et Victor Chayriguet.

Le Rucher École de Rocamadour dispense tout au long de l'année apicole, une formation de qualité, tant sur le plan pratique que théorique. Une formation qui s'adresse à toute personne désireuse de maîtriser la conduite d'un rucher, en contribuant ainsi à la protection de l'environnement.

Le rucher-école est animé par des apiculteurs chevronnés, passionnés et tous bénévoles.

Plébiscité pour son dynamisme, le Rucher École de Rocamadour compte aujourd'hui plus de 160 adhérents détenant 2000 colonies.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application pour les comptes 2020 du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable. Les modifications introduites par cette nouvelle réglementation ont un impact limité sur la comptabilité de l'association.

Ce nouveau règlement modifie essentiellement la présentation des états de synthèse des comptes annuels, en particulier le compte de résultat, et les règles d'imputation de certains produits : contributions financières, dons reçus. Il n'impacte

Règles et méthodes comptables

pas la présentation du bilan.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	30 010	20 398
Prestations en nature		
Dons en nature	1 000	1 000
Total	31 010	21 398
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 000	1 000
Prestations		
Personnel bénévole	30 011	20 398
Total	31 011	21 398

Les contributions volontaires comptabilisées au titre de l'exercice en pied des états de synthèse s'élèvent à 31 010,77 euros et se décomposent de la façon suivante :

- Bénévolat adhérents RER - 2711 heures valorisées à 11.07€ de l'heure - valeur de 30 010.77 euros
- Don en nature SOGOREC - valeur 1 000 euros

Donations